



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Objet :

TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES , FRAIS DE REGIES TECHNIQUES, DROITS DE VOIRIE, DROITS DE PLACE HORS JOUR DE MARCHÉ, CIMETIERE, TARIFICATION DE TOURNAGE DE FILMS ET DES JARDINS FAMILIAUX , AU TITRE DE L'ANNEE 2023

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **19**

Jacques ALEXIS, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY (arrivée à 20h23 pour le vote de la délibération n°57), Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Caroline BOUIS, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Maelys LUXOR, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL Patrick BOYKIN, Alexandre RUECHE (Départ à 19h50 après le vote de la délibération n°50),

Ont donné pouvoir : 6(7)

Sabrina TOURMETZ	à	Denis PETITMENGIN
Eve VON TSCHIRSCHKY	à	Siham ROUSSEL (jusqu'à 20h23)
Vincent CLAUDIERE	à	Jacques NICOLAS
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN
Alexandre RUECHE	à	Caroline DE SAZILLY (à partir de 19h50)
Claude MAQUIS	à	Laurent MITON

Absent : 1

Claude JAMATI

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Charlotte LOGEAS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 19 REPRESENTES : 7 ABSENT : 1

VOTANTS : 26

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-21,

CONSIDERANT l'opportunité d'aligner l'évolution des tarifs et des droits sur l'évolution des prix à la consommation,

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs concernant la location des salles communales, les frais de régie, les droits de voirie, de place hors jours de marché, la redevance de stationnement pour les commerces de restauration ambulante et les jardins familiaux comme les droits de cimetière sont revus chaque année à la même époque.

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Budget et aux Affaires Générales,

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les nouveaux tarifs tenant compte de l'augmentation de 4 % arrondi à l'euro près, seront appliquée en 2023, suivant le tableau ci-dessous.

Locations salles	tarifs 2022		tarifs 2023 -augmentation 4%	
	Baillacois	Extérieurs	Baillacois	Extérieurs
Théâtre				
Location (jusqu'à 1h du matin) vendredi, samedi, dimanche et jours fériés	646	973	671	1012
Location un jour ou un soir, en semaine, du lundi au jeudi	386	589	401	612
Salle G. Lemaire				
Location 1 jour en semaine du lundi au vendredi 19h00	349	531	363	553
Location ½ journée en semaine jusqu'au vendredi 19h00 8h à 13h/ 14h à 19h	193	297	200	309
Location 1 jour le week-end et jours fériés + soirée du vendredi à partir de 19h00 et veille jour férié	531	1062	553	1104
Location ½ journée week-end et jours fériés, le soir plein tarif appliqué 8h à 13h / 14h à 19h	266	406	277	422
Location un jour, un soir, en semaine pour assoc. syndicale	386	583	401	607
Salle G. Lemaire - Location exposition				
1 journée 8h à 20h en semaine, du lundi au vendredi	156	240	162	249
1 journée week-end ou 1 jour férié	230	344	239	357
3 jours vendredi, samedi, dimanche	386	589	401	612
1 semaine et 2 week-ends + Location cuisine	583 37	864 63	607 38	898 66
Salle Gérard Laureau				
La ½ journée en semaine du lundi au vendredi 19h00 • 8h00/13h00 • 14h00/19h00 • 20h00/24h00	131		136	204
La journée en semaine du lundi au vendredi 19h00	260		271	406
La ½ journée le week-end • 8h00/13h00 • 14h00/19h00	235		244	366

1 jour le week-end	328		342	512
+ vendredi 20h00/24h00				
Salle N° 3				
Location ½ journée	94	136	98	141
Location 1 jour	156	198	162	206

En cas de non respect du règlement intérieur :

(1) Caution : 550€ ; Nettoyage : 150€

(2) Caution : 300€ ; Nettoyage : 100€

FRAIS DE REGIE

Les tarifs de la participation aux frais de régie, demandés aux utilisateurs du Théâtre de Bailly, ont été validés récemment en juin 2022 et ne seront pas soumis à l'augmentation de 4% en 2023.

Ils s'établissent en fonction de la prestation technique réalisée :

○ Régie générale et projection de film :

Forfait 5h: 120€ et heures supplémentaires au-delà de 5h : 24€

○ Régie son et lumière avec montage et démontage

Forfait 5 h: 240 € et heures supplémentaires au-delà de 5 h : 48 €

DROITS DE VOIRIE

En 2022, le droit de voirie s'élevait à 32 €/m² et par mois. Ce tarif est porté à 33 €/ m² et par mois pour l'année 2023.

DROIT DE PLACE HORS JOURS DE MARCHÉ

Le Conseil Municipal décide de demander aux commerçants ambulants qui utilisent les places communales en dehors des jours de marché un droit de place de 118 € par jour pour l'année 2023 (113 € pour 2022) assorti d'une caution de 90 €.

COMMERCES DE RESTAURATION AMBULANTE en dehors des jours habituels du marché – redevance de stationnement

La redevance de stationnement, hors jours de marché, pour les commerces de restauration ambulante est actualisée en 2023 à 14 € par véhicule et par jour (13.52 € en 2022).

LOYER DES JARDINS FAMILIAUX

Le Conseil Municipal décide de demander aux locataires d'un jardin familial un tarif par taille de parcelle :

Parcelle de plus de 60m² : 98 €/an

Parcelle de moins de 60m² : 54 €/an

DROITS DE CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide en 2023 de demander aux titulaires :

– d'une concession funéraire :

○ D'une durée de 15 ans : 228 € (219 € en 2022)

○ D'une durée de 30 ans : 455 € (438 € en 2022)

○ D'une durée de 50 ans : 757 € (728 € en 2022)

– d'une case de columbarium

○ D'une durée de 15 ans : 412 € (396 € en 2022)

○ D'une durée de 30 ans : 812 € (780 € en 2022)

○ D'une durée de 50 ans : 1 353 € (1 301 € en 2022)


FRAIS DE TOURNAGE DE FILM

- o Les tarifs proposés pour la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du tournage d'un film sont les suivants :

DESIGNATION DU LIEU	Tarifs 2022		Tarifs 2023 - augmentation 4%	
	la journée de tournage	Installation	la journée de tournage	Installation
Tournage en intérieur : avec un état des lieux avant l'installation et après la remise en état des lieux				
MAIRIE : rez-de-chaussée - parc	1 301 €	651 €	1 353 €	677 €
MAIRIE : ensemble du bâtiment	1 561 €	780 €	1 623 €	812 €
EGLISE	1 561 €	780 €	1 623 €	812 €
Salle Georges Lemaire	832 €	416 €	866 €	433 €
Salle Georges Lemaire et bibliothèque	1 040 €	520 €	1 082 €	541 €
Salle des Fêtes	1 561 €	780 €	1 623 €	812 €
Foyer des Anciens	520 €	260 €	541 €	271 €
Eglise	1 561 €	780 €	1 623 €	812 €
Ecole élémentaire* (hors période scolaire)	1 040 €	520 €	1 082 €	541 €
Ecole maternelle* (hors période scolaire)	1 040 €	520 €	1 082 €	541 €
Salle communale n° 3	312 €	156 €	325 €	162 €
Parc de la Châtaigneraie	1 561 €	780 €	1 623 €	812 €
* hors bâtiments accueil de loisirs				
Tournage de nuit (de 22h à 6h): équivalent à une journée de tournage de jour				
Tournage en extérieur				
Equipe inférieure à 30 personnes	416 €		433 €	
Equipe supérieure ou égale à 30 personnes	780 €		812 €	
Tournage de nuit (de 22h à 6h): majoration de 50%				
Présence d'un employé communal				
Forfait journalier (6h à 22h)	312 €		325 €	
Heure supplémentaire	32 €		33 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE
APPROUVE la tarification ci-dessus pour l'année 2023

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 15 décembre 2022


Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY

Date de publication sur le site internet de la commune : le.. 20/12/2022